



FNASCE
couleur passion

57^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**de la Fédération nationale des associations
sportives, culturelles et d'entraide**

15 et 16 mai 2025

Longeville-sur-Mer (85)

Rapport d'activités - Secteur Entraide -

Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE)

Ministères Aménagement du territoire et Transition écologique
Grande Arche paroi Sud – 92055 La Défense cedex

Tél. : 01 40 81 32 88 – **Courriel** : fnasce@i-carre.net – **Site** : www.fnasce.org

Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Association reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015

ENTRAIDE

Vanessa MAGNIER, vice-présidente

Commission permanente « Affaires Immobilières et Unités d'Accueil »



Composition

La commission permanente des Affaires Immobilières est composée en 2024, de quatre représentants des ASCE jusqu'au 10 juillet et de 4 à partir du 11 juillet, date de validation du CDF des candidatures de la commission et de cinq élus FNASCE (à partir du 11 juillet).

Responsable : Sandrine BALAICOURT (membre du comité directeur fédéral)
Adjoint : Sylvain JOBLON (membre du comité directeur fédéral) *à/c du 29 mai 2024*

Autres membres : Chantal BALNY (ASCEE 50) → *jusqu'au 10 juillet 2024*
Roland BIGORRE (membre du comité directeur fédéral)
Pascal BLANDEL (ASCE 56)
Valérie BOSSARD (ASCE 44) → *jusqu'au 10 juillet 2024*
Jean-Marc CANET (ASCE 46)
Bruna CHANEL OLIVE (membre du comité directeur fédéral)
Serge GOENAGA (ASCE 33)
Vanessa MAGNIER (VP Entraide de la FNASCE) *à/c du 29 mai 2024* →
Jacky MOUSSET (ASCE 17)
Stéphane VACHET (VP Entraide de la FNASCE) → *jusqu'au 28 mai 2024*



Missions

La CPAI est compétente pour tout ce qui concerne les affaires immobilières et les UA.

La commission travaille sur :

- le suivi des dossiers des UA, la gestion des UA appartenant à la FNASCE (6 UA) ;
- l'aide et les conseils aux ASCE gestionnaires d'UA ;
- la proposition d'outils d'aide pour les gestionnaires UA ;
- la mise en place de la politique d'aides pour les UA (achat et travaux) ;
- la gestion du logiciel Olgua ;
- les aides financières et les avances pour travaux sur les UA ;
- les aides financières pour l'acquisition d'une UA ;
- la préparation et l'animation de l'atelier des journées DASCE ;
- l'anticipation sur les futures évolutions du mouvement.



Réunions

La commission s'est réunie les 5 juillet et 15 novembre 2024 en visioconférence, pour traiter les demandes d'aides et avances des ASCE et les différents dossiers.



Bilan

Bilan des séjours en U.A. (hors séjours gratuits)

Le parc immobilier de la FNASCE qui permet d'accueillir nos adhérents tout au long de l'année, est composé de 315 unités d'accueil, dont 206 « Etat » conventionnées avec les services du Ministère.

Régulièrement la CPAI reçoit des demandes d'aides ou avances pour préserver ce patrimoine nécessaire à notre action sociale.



Les demandes d'UA en 2024

- 19 142 ont été enregistrées sur Olgua.

Traitement des demandes

- 6 283 familles se sont vues attribuer une UA ;
- 10 093 demandes n'ont pu être honorées cette année ;
- 2 766 séjours ont été refusés/annulés par les adhérents pour diverses raisons.

Bilan des aides pour l'acquisition d'une U.A. ou pour des travaux de rénovation

13 dossiers ont été étudiés en 2024 pour un montant de 97 454,85 € d'aides :

- 8 rénovations d'UA État (ASCE 2A, 06, 17, 62, 73, 83 et 85) ;
- 1 rénovation d'UA en bien propre (ASCE 61) ;
- la rénovation de deux salles d'activité (ASCE 05 et 34) ;
- l'acquisition d'une UA en bien propre (ASCE 39) ;
- 3 acquisitions de mobile-home (ASCE 11, 81).

L'ASCE 81 a souhaité abandonner l'aide qui lui a été attribué.

La CPAI a formulé des avis favorables sur 8 dossiers, en demandant la fourniture d'une convention de mise à disposition signée entre l'ASCE et l'administration locale, qui couvre la durée de l'amortissement des travaux envisagés.

11 500 € avances ont été accordées en 2024. .

Les aides qui peuvent être accordées

- **Les aides travaux ou acquisition (hors Fonds de Solidarité Unités d'Accueil - FSUA)**

Ces aides vont de **1 500 € à 10 000 €** selon des critères tenant compte de la nature du bien immobilier (mobile-home ou UA/bien immobilier en dur). La FNASCE verse également des avances remboursables sur 2 à 4 années, d'un montant identique ou inférieur à celui de l'aide. Pour ces dossiers, une convention est établie. Le financement d'une aide ou d'une avance par la FNASCE engage l'ASCE à offrir au minimum un séjour gratuit, pendant la durée de la convention mais cette bonne action sociale peut et « doit » se prolonger au-delà. Les ASCE qui ne sont pas éligibles au FSUA peuvent bénéficier des aides prévues dans la charte de gestion, que ce soit pour des travaux ou pour l'achat d'une nouvelle UA..

- **Les aides au titre du FSUA**

Lors du congrès de Marseille en 2018 il a été adopté l'extension du Fonds de Solidarité Unités d'Accueil (FSUA) accessible aux ASCE ne disposant pas d'UA en dur et en bien propre et qui souhaitent en acquérir une. L'aide peut être de 40 000 € maximum. L'aide pour l'achat d'une seconde ou troisième UA peut être de 20 000 € maximum.

Bilan des aides accordées au titre du FSUA

- **2014** : l'ASCE 05 a obtenu une aide de 35 000 € et un prêt de 7 000 €. Elle a aujourd'hui entièrement remboursé son prêt ;
- **2017** : l'ASCE 38 a obtenu une aide 38 000 € ;
- **2018** : l'ASCE 61 a obtenu une aide de 30 000 € et l'ASCE 2A 25 000 € ;
- **2020** : l'ASCE 34 a obtenu une aide de 50 000 € ;
- **2022** : l'ASCE 39 a obtenu une aide de 25 000 € ;
- **2024** : l'ASCE 39 a obtenu une aide de 20 000 € pour un second bien.



Les travaux de la CPAI en 2024

La CPAI a travaillé sur un dossier type de demande d'aide.

La CPAI a proposé l'augmentation de l'aide FSUA pour l'acquisition d'une première, seconde ou troisième unité d'accueil ainsi que du montant par adhérent versé par les ASCE. Cette augmentation des aides a été validée par le comité directeur fédéral lors de sa réunion des 27 et 28 novembre 2024 et retranscrite dans la décision n°2024-49.



Perspectives

Les orientations pour 2025

Simplifier l'enquête annuelle sur les UA Etat pour répondre à la convention pluri-annuelle d'orientation (2023-2026) signée avec le ministère.

Recensement des UA en biens propres des ASCE.

Evolution du nouveau logiciel OLGUA pour faciliter l'utilisation des gestionnaires d'unité d'accueil et notamment sur les statistiques.

Mieux prendre en compte l'accessibilité des unités d'accueil.



Le mot

Le mot final

Enfin, je tiens à remercier Chantal BALNY et Valérie BROSSARD qui ont quitté la CPAI en 2024, pour leur engagement et leur travail au sein de cette commission depuis de nombreuses années. Je remercie également l'ensemble des membres de la CPAI pour leur travail et leur investissement dans ces travaux.

Vanessa MAGNIER
Vice-présidente Entraide

Sandrine BALAICOURT
Responsable de la commission

Commission permanente "Action Sociale"

Fonctionnement

La commission permanente de l'action sociale (CPAS) est composée en 2024, de huit (8) représentants des ASCE, quatre (4) élus FNASCE et d'un permanent référent.



Composition

Responsable : Pascal DOBEL (membre du comité directeur fédéral)
Adjoint : Guy LONGUEMARE (membre du comité directeur fédéral)

Autres membres : Aude CARRE (ASCE 44)
Loetitia DESCHAMPS (ASCE 86)
Christine HENNE (retraîtée ASCEE 05)
Stéphanie FERAT (ASCE 94)
Liliane LUONGO (retraîtée ASCE 83)
Michel NICOT (ASCE 91)
Nadine RAKOTOARISOA (ASCE 35)
Valérie RENAUDINEAU (ASCE 56)
Stéphane VACHET (membre du CDF)

Chargé de dossier : Sandrine BROYART (mise à disposition de la FNASCE)



La commission travaille sur :

- les séjours gratuits ;
- les aides aux séjours en colonies de vacances ;
- les aides spécifiques aux adhérents ;



Missions

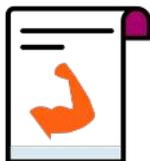
- la préparation et l'animation de l'atelier des journées DASCE.



Réunions

Cette commission s'est réunie 2 fois en 2024 :

- En février pour l'attribution des séjours gratuits d'été et l'étude de dossiers spécifiques ;
- En novembre, pour l'attribution des séjours gratuits printemps et pour les divers sujets liés à l'entraide.



Bilan

Séjours gratuits

Les demandes de séjours gratuits pour le printemps ont augmenté par rapport à 2023, revenant au nombre habituel des autres années, soit une cinquantaine de dossiers.

La période « pour tous » est en constante augmentation, hors vacances scolaires, cette proposition permet de faire profiter de vacances à des personnes célibataires, couples sans enfants ou retraités, plus de 40 dossiers ont été reçus, (27 en 2023).

Afin de satisfaire ces demandes, la FNASCE contacte les ASCE au coup par coup, pour trouver des semaines dans les unités d'accueil correspondant aux demandes.

Le nombre de demandes de séjours gratuits pour l'été reste identique, mais depuis la mise en place de OLGUA, nous constatons que beaucoup de nouvelles familles ne connaissaient pas cette proposition de séjours gratuits et découvrent cette solution de partir en vacances à moindre coût.

Parmi toutes les demandes, ont été traités en priorité :

- 6 dossiers "Veufs et orphelins du Ministère », pour rappel, ces demandes concernent des agents ayant perdu leur conjoint, et se retrouvant seul avec leurs enfants dans un contexte évidemment très difficile ;
- 1 dossier dont l'un des membres de la famille est en situation de handicap ou longue maladie.

Les dossiers pour les séjours « été » qui ont été refusés lors de la commission d'attribution par la CPAS, concernait des demandes émanant d'agents hors ministère (conseil départemental, ministère intérieur etc.) ou dont les calculs étaient erronés pour les revenus mensuels de référence, (supérieurs au seuil maximal de 750 €).



Année 2024	Printemps	Été	Séjours pour tous	Bilan
Dossiers de demandes étudiés	53	152	45	250
Nombres de familles qui sont parties	33	118	25	176



Les offres de séjours

- 123 semaines offertes par les ASCE
- 26 semaines achetées aux partenaires de la FNASCE
- 18 semaines achetées aux ASCE
- 9 semaines offertes par la FNASCE dans ses UA (Argenton et Paris)

Au total, ce sont **176** familles qui sont parties en vacances, **542** personnes ont profité de ces séjours gratuits, dont **310** enfants.

Aides individuelles

Aides au transport (accordées suite aux séjours gratuits)

- 93 demandes pour 41 ASCE pour un montant de 8 308 €

Aides aux séjours en colonie de vacances

- 14 demandes pour 17 enfants et 6ASCE pour un montant de 2 047 €

Aides aux challenges

- Aucune demande d'aide aux challenges n'a été faite en 2024..... 0 €

Aides exceptionnelles

- Aucune demande d'aide exceptionnelle n'a été faite en 2024..... 0 €

Soit un total d'aides individuelles d'un montant de **10 355 €**

Détail de l'entraide pour l'année 2024

- Achat séjours partenariat 22 925 €
- Aides semaines offertes par les ASCE 44 185 €
- Aides semaines offertes par la FNASCE Argenton 2 000 €
- Achat séjours supplémentaires aux ASCE 5 984 €
- Aides financières par les ASCE (participation par chèque ou virement) 11 592 €
- Aides Individuelles (colonies+transports+aides exceptionnelles) 10 355 €

Pour un montant total de **97 041 €**



Solidarité Mayotte

Suite au cyclone dévastateur Chido qui a dévasté Mayotte le 14 décembre 2024, une cagnotte « Leetchi » a été mise en ligne afin d'aider financièrement et soutenir moralement nos collègues Mahorais. Cette cagnotte a recueilli 23 091,10 € de dons avec plus de 500 participations.



Nous remercions tous les participants de cette générosité incroyable.

Le fonds de solidarité a également été déclenché auprès des ASCE, permettant d'ajouter 14 122€ pour le FSCN des ASCE.

Soit :

● Cagnotte « Leetchi »	23 091,10 €
● Fonds de solidarité catastrophe naturelle (FSCN)	14 122,00 €
● Fonds de solidarité entraide	16 000,00 €

Montant total des aides qui seront reversées à l'ASCE 976 **53 213,10 €**

Séjours en France – Actifs libérés

Il n'y a eu aucun séjour tourisme organisé en 2024 pour les actifs libérés..

Vanessa MAGNIER
Vice-présidente Entraide

Pascal DOBEL
Responsable de la commission

Guy LONGUEMARE
Responsable adjoint

